


FAIT URBAIN INSULAIRE CONTRACTUALISATION AVEC LES TERRITOIRES

“Una scelta nova per i territorii”

CARTULARE DI STAMPA

Luni, u 12 di settembre di u 2022, Aiacciu - Palazzu di a Cullettività

 CULLETTIVÀ DI **CORSICA**
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**



Julien Paolini, Conseiller exécutif de Corse en charge de l'aménagement du territoire, présente à la presse les ateliers relatifs au fait urbain insulaire d'une part, et les séminaires relatifs à la contractualisation d'autre part.

SOMMAIRE

3 LA COLLECTIVITÉ DE CORSE POUR UN PARTENARIAT RENOUVELÉ AVEC LES TERRITOIRES

1ÈRE PARTIE : FAIT URBAIN INSULAIRE

2ÈME PARTIE : CONTRACTUALISATION

5 Orientations stratégiques, définition du territoire urbain et méthodologie de concertation

11 La Collectivité de Corse adopte les orientations stratégiques relatives à la contractualisation avec les territoires

6 État des lieux de l'urbanisation en Corse et chiffres clés

12 La Contractualisation : un moyen d'adapter les politiques publiques aux besoins des territoires

7 L'ambition d'un rééquilibrage territorial

13 Les communes et EPCI : des interlocuteurs privilégiés de la démarche

8 Une co-construction du SDUD, Schéma de développement urbain durable

14 Un contrat de territoire établi dans une logique de co-construction

9 Calendrier des différentes phases stratégiques et planning des ateliers thématiques

15 Programmation des séminaires

LA COLLECTIVITE DE CORSE POUR UN PARTENARIAT RENOUVELÉ AVEC LES TERRITOIRES

Le 3 juin dernier, l'Assemblée de Corse a, sur proposition du Conseil exécutif de Corse, approuvé les orientations stratégiques relatives à la contractualisation avec les territoires de Corse et à la reconnaissance du fait urbain insulaire. L'objectif de cette démarche vise à établir une relation partenariale entre la Collectivité de Corse et les territoires autour de projets structurants.

Dans le cadre de sa politique menée en direction des territoires, la Collectivité de Corse poursuit ses efforts afin d'intensifier ses relations de proximité avec les collectivités locales.

En effet, depuis 2017, la Collectivité de Corse organise régulièrement des permanences et autres rencontres au plus près des territoires pour les accompagner dans leurs différentes démarches. Concrètement, ces échanges permettent de solutionner certaines problématiques notamment afin de mutualiser et optimiser les moyens financiers et humains.

Dès le mois de septembre, la Collectivité de Corse poursuit les concertations auprès des élus locaux par le biais de séminaires et ateliers de travail au titre de la contractualisation et de la reconnaissance du fait urbain insulaire. Ces dispositifs contribuent à valoriser et renforcer la relation de proximité avec les territoires.

Les premiers ateliers et séminaires du mois de juillet à Corti et Aiacciu ont d'ores et déjà fait ressortir des thématiques prioritaires telles que la gestion de l'eau, la problématique des massifs forestiers, l'ingénierie de projet, ...

Cette vaste campagne de concertation permettra in fine la rédaction du Schéma de Développement Urbain Durable et la signature de contrats de territoire, dans le respect des besoins et spécificités de chaque territoire.

Ces dispositifs contribuent à valoriser la relation avec les territoires initiée par la Collectivité de Corse.



TÈRE PARTIE :

FAIT URBAIN

INSULAIRE

“ *Vers un schéma de développement urbain durable visant à répondre aux besoins spécifiques des territoires urbains* ”

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES, DÉFINITION DU TERRITOIRE URBAIN ET MÉTHODOLOGIE DE CONCERTATION

Dans un contexte sans précédent d'un processus portant sur l'évolution institutionnelle de la Corse avec le Gouvernement, il est nécessaire d'interroger la question du développement de l'île à travers notamment l'aménagement de son territoire.

La Collectivité de Corse souhaite ainsi faire émerger une stratégie commune de développement urbain dans une approche globale, durable et intégrée, permettant de tendre davantage vers un objectif d'équilibre territorial, à l'échelle de l'île.

La prise en compte du fait urbain dans les politiques publiques doit ainsi être considérée dans sa globalité.

Si une typologie de la montagne corse a d'ores et déjà été établie et permet ainsi de saisir la complexité liée aux nombreuses particularités insulaires en dépassant les seuls critères démographiques, il est apparu nécessaire d'établir de la même façon une définition de la ville en Corse.

Celle-ci propose de croiser des données géographiques et socio-économiques, mettant en lumière différents types d'espaces urbains, avec des contraintes et des enjeux spécifiques.

QUATRE TYPES DE TERRITOIRES SONT AINSI DÉFINIS

- **Les territoires urbains structurants à échelle territoriale** : CAB, CAPA, Communes membres, Corti, Portivechju
- **Les territoires urbains structurant à l'échelle infra territoriale** : Bunifaziu, Calvi, L'Isula, Pruprà
- **Les territoires urbains en devenir** : Biguglia, Lucciana, San Fiorenzu et U Borgu
- **Les « territoires d'objectif urbain »** : A Ghisunaccia, A Penta di Casinca (Secteur I Fulelli), Grussettu è Prugna (secteur Purtichju, I Prunelli di Fiumorbu, Sartè et Vicu (secteur Saone)

ÉTAT DES LIEUX DE L'URBANISATION EN CORSE

La concentration de la population dans les grandes villes et leurs périphéries est à l'origine de la forte périurbanisation observée depuis une trentaine d'années (processus de retour des citadins vers des espaces ruraux périphériques) entraînant une extension spatiale de la ville.

En Corse, l'urbanisation autour des villes et agglomérations s'est accélérée en se diffusant de plus en plus loin des centres villes aussi bien vers le sud de l'agglomération bastiaise que dans le pays ajaccien. L'habitat, particulièrement l'habitat individuel, s'est étalé en zones périurbaines davantage que le travail et les services, accentuant ainsi les charges de centralités sur les villes-centres qui y concentrent le plus d'activités économiques, de fonctions politiques et administratives, de pratiques sociales et culturelles.

Ce départ vers les territoires périurbains a fortement accentué les disparités spatiales et sociales au sein des agglomérations et a entraîné une paupérisation de certains centres-villes.

CHIFFRES CLÉS

La Collectivité de Corse est un des co-financeurs les plus importants de la politique de la Ville, contribuant à un financement à hauteur de :

- 75 M d'euros dans le cadre du règlement d'aides aux communes depuis 2016 ;
- 36 M d'euros entre Bastia, Ajaccio et Portivechju, sur les grands programmes de rénovation urbaine depuis 2006 ;
- 3,8 M d'euros sur les opérations « cœur de ville » depuis 2020 ;
- En Corse, plus de 43% de la population vit dans les deux grandes communautés d'agglomérations d'Ajaccio et de Bastia qui comptent près de 150 000 habitants ;
- Environ 60% de la population insulaire vit dans l'espace urbain, soit environ 200 000 habitants résidant essentiellement à Ajaccio, Bastia, Portivechju, U Borgu ou dans les communes voisines de ces villes ;
- La population a augmenté de près de 2% par an entre 2013 et 2019 dans les communes sous forte influence d'un pôle (contre 1,1% en moyenne au niveau insulaire).

L'AMBITION D'UN RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL

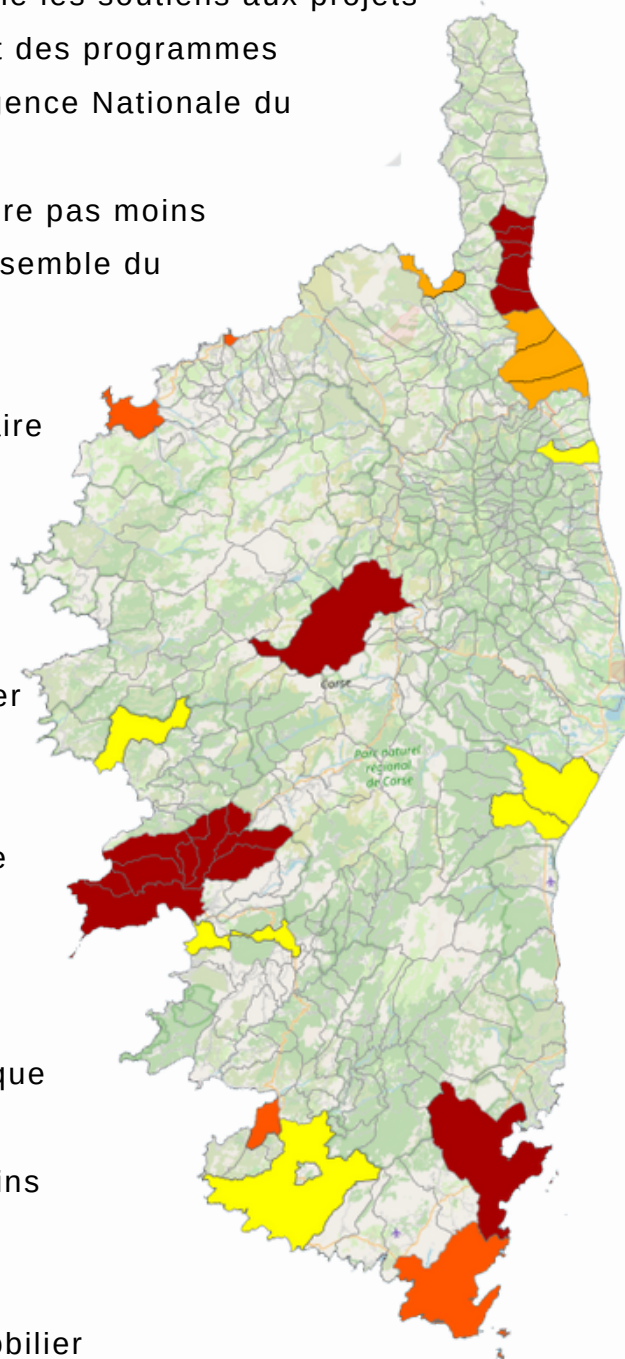
Le dispositif « Charte Urbaine » prévu par le règlement d'aides de droit commun en faveur des communes et EPCI décline les soutiens aux projets menés dans le cadre de la politique de la ville et des programmes contractualisés avec l'État, notamment avec l'Agence Nationale du Renouveau Urbain (ANRU).

Ce dispositif, bien qu'indispensable, n'en demeure pas moins insuffisant au regard des problématiques de l'ensemble du territoire urbain insulaire.

Par ailleurs, les particularités du territoire insulaire nécessitent la mise en œuvre d'une politique adaptée et de dispositifs spécifiques pour l'aménagement urbain.

A cet effet, plusieurs projets pourraient bénéficier d'un appui particulier tels que :

- la création d'un équipement dédié à l'enfance et à l'éducation permettant d'absorber la croissance démographique d'une commune ;
- les actions visant à la revitalisation économique des territoires grâce au développement des commerces de proximité dans les pôles urbains intermédiaires ;
- les projets de réhabilitation d'ensemble immobilier non achevé et partiellement occupés, en vue de recréer une centralité à l'échelle d'un quartier grâce à l'implantation d'un habitat mixte, de commerces et de services.



- Territoires urbains structurants à l'échelle territoriale
- Territoires urbains structurants à l'échelle infra territoriale
- Territoires urbains en devenir
- Territoires non urbains



UNE CO-CONSTRUCTION DU SDUD, SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Ce SDUD, Schéma de Développement Urbain Durable, comporte différents enjeux liés au rééquilibrage territorial, à l'environnement et à la transition écologique.

Les objectifs du SDUD sont les suivants :

- Définir une stratégie commune d'aménagement des territoires urbains ;
- Identifier les axes d'interventions répondant à la fois aux besoins des territoires urbains et à l'ambition d'équilibre territorial ;
- Donner plus de cohérence aux interventions financière de la CdC.

L'organisation d'une large concertation constitue le point central de la démarche.

Initiée avec le séminaire du 19 juillet 2022 à Corti, celle-ci sera suivie d'une phase dite d'immersion auprès des territoires (diagnostic – réunions bilatérales) puis d'ateliers thématiques regroupant l'ensemble des partenaires.

Ce travail collaboratif ayant pour objectif d'aboutir à la définition des axes stratégiques et des priorités d'interventions répondant à la fois aux besoins locaux et aux enjeux majeurs de l'île en termes de développement urbain.

La Collectivité de Corse répond aux besoins des citoyens et s'adapte aux enjeux actuels et à venir en partenariat avec les différents acteurs du territoire.

CALENDRIER DES DIFFÉRENTES PHASES STRATÉGIQUES

Vendredi 03 juin 2022 :

Approbation des orientations par l'Assemblée de Corse

1er semestre 2022 :

Avis des Institutions concernées

2ème semestre :

Concertation avec les territoires

Lancement de la concertation par le séminaire du 19 juillet 2022 à Corti

Phase d'immersion auprès des territoires et ateliers thématiques : septembre à décembre 2022

1er semestre 2023 :

Rédaction du SDUD

2ème semestre 2023 :

Approbation du SDUD et du règlement par l'Assemblée de Corse

Signature des premiers contrats d'agglomérations (sur 3 ans)

PLANNING DES ATELIERS THÉMATIQUES

ATELIERS	DATE	LIEU
Atelier n°1 : Centralité - Attractivité	16/09/2022	Aiacciu
Atelier n°2 : Logement - aspects sociaux et sociétaux	17/10/2022	Bastia
Atelier n°3 : Périurbanisation	21/11/2022	Portivechju
Atelier n°4 : Mobilité	12/12/2022	L'Isula
Atelier n°5 : Ville durable	23/01/2023	Corti

2ème partie :

Contractualisation avec les territoires



LA COLLECTIVITÉ DE CORSE ADOPTE LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES RELATIVES À LA CONTRACTUALISATION AVEC LES TERRITOIRES

Le renforcement des relations entre la Collectivité de Corse et les territoires constitue une priorité stratégique du Conseil exécutif de Corse.

Ainsi, de nombreux dispositifs et règlements d'aide ont été adoptés et mis en œuvre depuis plusieurs années en soutien aux territoires, et singulièrement aux territoires du rural, de l'intérieur et de la montagne.

La Collectivité de Corse souhaite aborder aujourd'hui une nouvelle étape de déploiement de cette politique, qui reste fondée sur les principes d'équité et d'équilibre territorial ainsi que sur une approche concertée et respectueuse des compétences de chacun.

C'est dans le cadre de cette nouvelle étape que l'Assemblée de Corse a approuvé le 3 juin 2022 le rapport « orientations stratégiques relatives à la contractualisation avec les territoires de Corse ».

5 objectifs prioritaires :

- Etablir une relation avec les territoires basée sur davantage de proximité ;
- Renforcer la relation partenariale entre la CdC et les territoires ;
- Adapter les politiques publiques de la CdC pour optimiser son intervention aux besoins des territoires ;
- Permettre aux territoires d'avoir une meilleure visibilité sur les outils de la CdC, ses agences et offices ;
- Simplifier les démarches administratives.

Cette démarche trouvera sa concrétisation dans la formalisation d'un contrat de territoire qui a vocation à faire converger les priorités de développement des territoires et celles portées par la Collectivité de Corse, tout en s'attachant à prendre en compte la spécificité des territoires à partir de diagnostics, d'enjeux et d'actions partagés. La contractualisation constitue un outil d'adaptation de l'action promue par la CdC à l'échelle insulaire et permet donc d'aborder de façon rationnelle et adaptée les projets structurants, sans frontière communale.

LA CONTRACTUALISATION : UN MOYEN D'ADAPTER LES POLITIQUES PUBLIQUES AUX BESOINS DES TERRITOIRES

Pour aller dans le sens d'une territorialisation des politiques publiques qu'elle mène, la Collectivité de Corse entend ainsi s'engager dans une démarche de contractualisation, laquelle constitue un moyen de proposer un cadre d'intervention nouveau aux territoires, propice à l'émergence d'une démarche partenariale autour d'une vision partagée du territoire au sens large, et des territoires, notamment à travers la prise en compte de leurs spécificités.

La mise en place de la démarche de contractualisation permet de valoriser l'action de la CdC, tout en adaptant son intervention aux spécificités des territoires. Pour ce faire, il s'agit d'avoir une réflexion préalable commune avec les territoires, d'établir une concertation et un dialogue bien en amont des projets et de faire ressortir in fine, des priorités, tout en donnant une plus grande visibilité aux bénéficiaires sur les dispositifs existants et les moyens de les mobiliser.

L'intervention financière de la Collectivité de Corse, ses agences et offices se fera par la mobilisation de l'ensemble des dispositifs d'aides existants. Cette démarche a également pour objet l'optimisation et la rationalisation de l'intervention de la CdC auprès des territoires tendant vers une harmonisation des politiques publiques et une action plus ciblée de la CdC. De ce fait, des économies d'échelles pourront en découler. Par ailleurs, la contractualisation permettra de travailler sur la mise en place de projets stratégiques par le biais d'appels à projets dédiés.

Il s'agit également par la mise en place de cet outil de répondre à la forte attente des collectivités locales en matière de proximité, et ainsi renforcer l'action de la CdC dans ce domaine, en complément des actions déjà menées (comme par exemple la tenue des Scontrii dii territorii organisées en 2019, des permanences et autres réunions réalisées au plus près des territoires depuis 2017) ou à venir en matière de territorialisation (développement d'une offre de proximité, création de tiers lieux, Casa di i territorii).

LES COMMUNES ET EPCI : DES INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS DE LA DÉMARCHE

Au regard des compétences de plus en plus nombreuses exercées par les EPCI, de leurs rôles croissants en matière d'aménagement du territoire, et du fait de l'échelon intermédiaire qu'ils représentent notamment en Corse depuis la création de la Collectivité de Corse et la disparition des deux Conseils départementaux, ces derniers apparaissent comme les partenaires incontournables de la contractualisation.

Cependant, au regard des nombreuses compétences exercées encore par les communes, lesquelles constituent toujours l'échelon de proximité privilégié, notamment auprès des citoyens, ces dernières seront pleinement parties prenantes de la mise en place de la démarche de contractualisation.

Afin de répondre aux priorités des territoires, la mise en œuvre de ce dispositif ne se limitera pas aux périmètres administratifs connus (à la différence de la contractualisation portée par l'Etat ou encore de celle menée par certaines collectivités sur le continent). En effet, il conviendra de tenir compte des réalités infra territoriales encore fortement ancrées autour des périmètres tels que les vallées ou encore les groupements communaux micro régionaux (Pieve, Rughjoni). Les communes et les EPCI seront néanmoins amenés à être les interlocuteurs privilégiés de cette démarche.

Deux niveaux de contractualisation pourraient être mis en œuvre :

- un niveau global entre la CdC, un EPCI et ses communes membres ;
- un niveau intermédiaire entre la CdC et un certain nombre de communes ayant une cohérence géographique et historique (pieve, vallée, etc...).

Par ailleurs, quand les conditions sont réunies, les contrats prendront également en compte les stratégies portées par d'autres formes de coopération, notamment les Pôles d'Equilibres Territoriaux et Ruraux (PETR).

UN CONTRAT DE TERRITOIRE ÉTABLI DANS UNE LOGIQUE DE CO-CONSTRUCTION

La démarche de contractualisation permet à la CdC de jouer un rôle inédit de co-concepteur et de partenaire, sans qu'il y ait une quelconque ingérence de sa part dans les affaires communales et intercommunales.

L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des contrats de territoire se feront dans une logique de co-construction entre la Collectivité de Corse, les communes et les intercommunalités. Une très grande liberté sera donnée au bloc communal dans l'élaboration des contrats, qui seront adaptés aux spécificités de chaque territoire concerné.

Les contrats visent à instaurer une logique partenariale garantissant ainsi une démarche plus participative et horizontale avec les partenaires afin d'élaborer des stratégies de développement désormais concertées. Il s'agit de passer progressivement d'une logique de guichet à une logique de projet organisée autour du triptyque, projet de territoire, politiques publiques de la CdC et in fine, contrat, tout en proposant aux territoires insulaires, une méthode de travail axée sur la concertation et sur la définition d'objectifs communs de développement.

En amont de la mise en œuvre de cette contractualisation, une large concertation est organisée sur l'ensemble du territoire. A cet effet, sont proposées, sur le mode des Scontri di i territorii organisés en 2019, **six séminaires de présentation de la démarche** dans une logique de dialogue territoire par territoire. Ils sont, non seulement l'occasion de présenter la démarche, mais également de recueillir les attentes de ces derniers en matière de partenariat. Ces séminaires sont programmés entre les mois de juillet et d'octobre 2022.

L'ambition de ces journées est de parvenir à la signature des premiers contrats de territoires au cours du premier semestre 2023.

PROGRAMMATION DES SÉMINAIRES

Des séminaires de présentation sont prévus sur tout le territoire :

CORTI :

Luni u 11 di lugliu di u 2022 - 9:30

Università di Corsica Pasquale Paoli, Campus Mariani, Amphithéâtre Etori
Communautés de communes de Pasquale Paoli et du Centre Corse

AIACCIU :

Marcuri u 13 di luddu di u 2022 - 9:30

Gran Palazzu di a Cullettività di Corsica

Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien - Communautés de
communes du Celavu Prunelli et de Spelunca Liamone

BASTIA :

Luni u 17 d'ottobre di u 2022

Palazzu di a Cullettività di Corsica

Communauté d'Agglomération de Bastia - Communautés de communes du
Nebbiu Conca d'Oru, du Cap Corse, de Marana Golo et de la Costa Verde

SARTÈ :

Luni u 3 d'ottobre di u 2022

Communautés de communes du Sartenais Valinco Taravo, de l'Alta Rocca,
du Sud Corse et de la Pieve de l'Ornano

BALAGNA :

Veneri u 23 di settembre di u 2022

Communautés de communes de Île-Rousse Balagne et de Calvi Balagne

Piaghja Orientale :

Luni u 10 d'ottobre di u 2022

Communautés de communes de l'Oriente, du Fium'Orbu Castellu et de
Castagniccia Casinca

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

Gran Palazzu - 22, corsu Grandval - 20000 Aiacciu
Rond Point Maréchal Leclerc - 20405 Bastia
04 95 20 25 25 | contact@isula.corsica

   @DinamicheT

#InCoreÀiTerrorii

